



Notes pour une allocution prononcée par

M<sup>e</sup> Louis Morisset Président-directeur général  
de l'Autorité des marchés financiers

10<sup>e</sup> Rendez-vous avec l'Autorité

Montréal, le 16 novembre 2015

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, messieurs, bonjour!

C'est à mon tour de vous souhaiter la bienvenue à cette 10<sup>e</sup> édition du Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers. Vous êtes très nombreux encore cette année, on m'a dit plus de 480, à vous être déplacés, sans contrainte!, pour prendre part à cette rencontre qui est devenue, au fil des ans, un événement incontournable pour le secteur financier québécois.

Un secteur, comme nous le constatons tous, qui a beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Il y a 10 ans, les thèmes de l'heure tournaient autour de la mise en œuvre du régime de passeport, de la réforme de l'inscription et du renforcement des amendes et des peines d'emprisonnement, en matière de criminalité financière.

Aujourd'hui, ces thèmes sont devenus des acquis, et on parle plutôt d'encadrement d'institutions financières d'importance systémique, de négociation à haute vitesse, de ROBO-conseil et de cyberrisque.

Les choses changent donc très vite au sein du secteur financier, mais la raison fondamentale qui nous a menés à vous proposer ce Rendez-vous à l'époque, demeure tout aussi pertinente aujourd'hui : soit de créer une occasion privilégiée de discussions et d'échanges sur les enjeux de l'heure du secteur financier québécois, mais aussi sur les perspectives futures.

Avec les échanges qui auront lieu lors des ateliers, avec vos idées, avec vos critiques aussi, l'Autorité est en mesure de mieux comprendre vos préoccupations.

Ultimement, ça nous permet de pousser davantage nos réflexions dans le but de développer les réponses appropriées pour notre marché. Ce Rendez-vous, c'est donc un moyen privilégié que l'on s'est donné pour consolider nos relations.

Je voudrais d'entrée de jeu remercier chaleureusement mon équipe qui, encore cette année, a déployé des efforts importants à la préparation de cet événement.

Je veux remercier aussi les membres du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité, qui m'appuient sans relâche dans la conduite des affaires internes de l'organisation. Louise Charette, Marie-Agnès Thellier, Michel Lespérance, Florent Francoeur, Yves Morency et la présidente Andrée Mayrand sont tous ici présents aujourd'hui, de même que Bernard Motulsky, qui a quitté le Conseil en mai dernier, mais qui l'a présidé avec brio pendant la dernière décennie.

Des remerciements chaleureux aussi au ministre des Finances du Québec, monsieur Carlos Leitão, qui a accepté de nouveau de prendre la parole sur l'heure du midi. C'est un privilège qu'il vienne à la rencontre du secteur financier québécois, dans le cadre de notre événement.

Enfin, je suis également très heureux d'accueillir comme conférencier monsieur Lou Eccleston, chef de la direction du Groupe TMX. Monsieur Eccleston, que je vous présenterai plus amplement tout à l'heure, cumule une vaste expérience de plus de 30 ans dans les secteurs des services d'information, des technologies financières et des services axés sur les marchés financiers. Je suis convaincu que son propos sur l'important rôle que jouent le Groupe TMX et la Bourse de Montréal saura vous intéresser. Thank you very much Lou for being with us today!

### **Une journée axée sur les innovations technologiques**

J'aime beaucoup les thèmes que nous avons choisis pour les ateliers d'aujourd'hui, à commencer par les enjeux entourant les innovations technologiques et le secteur financier.

Vous le savez, la crise financière de 2007-2008 a donné lieu à un train de réformes à travers le monde, et les institutions cherchent de plus en plus aujourd'hui à offrir des produits et services qui allient sécurité et efficacité pour les consommateurs.

Les innovations technologiques sont devenues des outils incontournables qui transforment de plus en plus les façons de faire de l'industrie financière. Où en sommes-nous exactement dans le développement de ces outils, et quels sont les enjeux que ce développement pose en matière d'encadrement réglementaire, et de protection des consommateurs? Notre premier atelier devrait jeter un éclairage pertinent sur ces importantes questions.

Nous allons également nous pencher dans le cadre de notre deuxième atelier sur toute la question des outils de dissuasion dont on dispose pour contrer les auteurs potentiels de crimes économiques.

L'imposition d'amendes et de peines d'emprisonnement sont des mesures dissuasives qu'il faut maintenir, et même renforcer, mais les sanctions ne constituent pas, selon nous, les seules mesures crédibles de dissuasion.

Enfin, le secteur de la distribution des produits d'assurance de personnes est un secteur qui a connu d'importants changements au cours des 25 dernières années, des changements qui posent des défis en matière de conformité et de responsabilité.

Notre troisième et dernier atelier abordera donc cet important enjeu des modèles d'affaires en matière de distribution des produits d'assurance de personnes, versus les exigences de conformité.

## **Développements réglementaires de l'année**

Vous le savez, un des rôles clés de l'Autorité, c'est de développer une réglementation et un encadrement rigoureux, qui permet de contribuer au climat de confiance du public, et au développement de marchés financiers, dynamiques et efficaces. En ce sens, je crois que l'Autorité est un joueur capital pour valoriser notre secteur financier.

Je voudrais prendre quelques minutes pour faire avec vous un bref tour d'horizon de quelques développements réglementaires importants, qui sont survenus depuis notre RDV de l'an dernier. Après consultations et échanges avec l'industrie, nous avons mené à terme plusieurs dossiers, tandis que d'importantes étapes ont été franchies dans d'autres.

### ***Crowdfunding***

Le premier concerne le financement participatif en capital, ou en anglais *equity crowdfunding*.

On parle ici d'un phénomène mondial auquel le Québec n'échappe pas. Nous avons considéré avec soin les bénéfices et les risques potentiels liés à cette nouvelle source de financement, pour les entreprises et les investisseurs dans le contexte québécois.

Nous avons choisi de développer d'abord, avec la collaboration d'autres régulateurs au Canada, un mode d'encadrement du financement participatif spécifique aux entreprises en démarrage. Nous avons la conviction que le régime que nous avons adopté en mai dernier répond à certains besoins et enjeux de la microcapitalisation qui sont, de par leur nature, plus locaux, et propres à certains secteurs d'activités.

Les entreprises en démarrage peuvent donc maintenant lever un montant de 500 000 \$ par année au moyen du financement participatif en capital, auprès d'investisseurs individuels. Ces investisseurs individuels peuvent investir, quant à eux, un maximum de 1 500 \$ par campagne de financement, par le biais de portails électroniques qui sont dispensés d'inscription à titre de courtier.

Dans un second temps, nous avons développé avec d'autres régulateurs canadiens, un deuxième régime de financement participatif en capital adapté, quant à lui, aux besoins des PME et des petites sociétés publiques. Ce régime, qu'on a rendu public le 5 novembre dernier, sera en vigueur à partir du 25 janvier 2016, sujet à l'obtention des approbations ministérielles requises.

Les entreprises qui utiliseront le régime pourront lever un maximum de 1,5 million de dollars par année, entre autres auprès d'investisseurs de détail dont la limite d'investissement individuel est fixée à 2 500 \$ par campagne de financement. Les portails électroniques qui interviendront dans le cadre de ce régime devront quant à eux être inscrits à titre de courtier.

Je parle de ce projet avec enthousiasme parce que nos actions ont été déterminantes dans l'aboutissement de ces deux nouveaux régimes de financement, qui sont maintenant applicables dans plusieurs provinces canadiennes. Nous avons développé

un cadre qui, j'en suis convaincu, aura à terme un effet positif sur le développement économique du Québec par l'émergence de nouvelles entreprises, tout en assurant une protection adéquate des investisseurs.

### ***Offre d'assurance par Internet***

Un autre dossier où l'Autorité a fait connaître ses orientations au cours des derniers mois, c'est celui de l'offre de produits d'assurance par Internet.

Là aussi, nous faisons face à une tendance mondiale et générationnelle très forte, à laquelle il nous semble vain de s'opposer. Il faut plutôt atteindre un juste équilibre entre le développement ordonné de ce marché et la protection du public.

Nous avons regardé avec intérêt ce qui se fait ailleurs dans le monde et pris le temps de consulter l'industrie, tout comme le ministère des Finances qui vient tout juste de terminer ses propres consultations. Il est clair qu'un consensus absolu est impossible à atteindre, mais il vient un temps où il faut trancher, et offrir à l'industrie et au public, des orientations précises.

Sous réserve des orientations finales que prendra le ministère des Finances, nous considérons que des transactions en ligne dans le domaine de l'assurance pourraient se faire, sans l'intervention d'un représentant, et sans conseil. Mais à des conditions très précises dont notamment celles :

- de fournir aux consommateurs des outils d'autoévaluation adéquats, et l'accès aux conseils d'un représentant certifié quand le besoin s'en fait sentir.

Nous croyons par ailleurs qu'il faudra porter une attention particulière à la fiabilité des transactions et à la protection des renseignements personnels, de même qu'au type de produit d'assurance qui sera offert sur Internet.

Si on en venait à conclure que des produits trop complexes sont offerts et que le consommateur risque sérieusement de ne pas être en mesure de faire une autoévaluation adéquate, nous devons avoir la capacité d'intervenir.

Mais pour le moment, nous avons la conviction qu'avec ces orientations, le juste équilibre recherché entre le développement ordonné du marché et la protection du public serait atteint.

Par ailleurs, lorsqu'on pense aux enjeux de la relève dans le domaine de l'assurance, il nous semble que l'appui des nouveaux moyens technologiques offre un réel potentiel de réduction du fardeau administratif que supporte les représentants, en contrepartie duquel ceux-ci pourraient se concentrer sur des activités qui mettent davantage en valeur leur compétence, leurs connaissances et leur capacité à conseiller adéquatement le client, en particulier pour répondre aux besoins les plus complexes.

### ***Aperçu du fonds (Point of sale)***

Un autre chantier qui a beaucoup évolué et qui se poursuit dans le secteur des fonds d'investissement, c'est celui de l'information à remettre au point de vente. Comme vous le savez depuis juin 2014, le représentant en épargne collective doit remettre à son client un aperçu du fonds, au plus tard deux jours après l'achat des parts.

Dans une perspective de minimiser l'arbitrage réglementaire entre produits d'investissement similaires, nous travaillons avec nos collègues des autres provinces sur un aperçu qui s'appliquerait, cette fois-ci, aux fonds négociés en bourse.

Ce que nous visons avec ce projet, c'est d'imposer aux courtiers en valeurs mobilières une obligation similaire à celle qui s'impose aux représentants en épargne collective, soit la transmission au client d'un court document de deux pages, qui présenterait les renseignements essentiels pour l'investisseur.

Nous croyons que la mise en œuvre de cette obligation à l'égard des fonds négociés en bourse aidera les investisseurs à obtenir de l'information facile à comprendre sur les avantages, les risques et les coûts éventuels de leur investissement.

C'est un objectif très important parce qu'à mes yeux, plus de clarté et de transparence pour les investisseurs se traduisent ultimement par plus de confiance envers celles et ceux qui agissent auprès d'eux.

### ***MRCC2***

Dans la même foulée, je veux mentionner le travail que nous avons poursuivi, avec nos collègues des autres provinces, concernant l'implantation de la deuxième phase du Modèle de relation client-conseiller, le MRCC2.

Cette deuxième phase, comme vous le savez, porte plus précisément sur l'information concernant la rémunération du courtier, sur le rendement du compte et sur la clarté du relevé qui sera fourni aux clients.

C'est un dossier majeur qui requiert évidemment des changements importants en matière de divulgation, mais qui, en fin de compte, sera bénéfique tant pour les consommateurs que pour toute l'industrie.

C'est aussi, selon moi, un projet concret qui vise à renforcer la relation de confiance entre les clients et leurs représentants, et qui contribuera à démontrer la vraie valeur du conseil.

## **PQAP**

Pour terminer ce bref tour d'horizon réglementaire de la dernière année, un mot finalement sur le *Programme de qualification en assurances de personnes (PQAP/LLQP)*.

Notre leadership et nos efforts des dernières années dans la prise en charge de cet ambitieux projet de révision des règles d'entrée en carrière ont porté fruit. Le programme sera officiellement en vigueur à l'échelle du pays le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le développement du programme, qui est largement inspiré du programme d'entrée en carrière de l'Autorité, permet d'harmoniser les critères d'évaluation des compétences requises des représentants, à travers le Canada.

Il s'agit donc ici de l'aboutissement d'un travail de longue haleine, dont nous sommes très satisfaits, et qui pave la voie à une possible éventuelle harmonisation pancanadienne, des catégories d'inscription en assurance de personnes.

## **DOSSIERS POUR L'ANNÉE EN COURS**

Comme en font foi ces quelques exemples, la dernière année a été chargée en termes de développements réglementaires, et plusieurs autres dossiers sont sur notre radar pour les mois à venir.

### ***Harmonisation fonds communs/fonds distincts***

Un de ces dossiers – qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un atelier lors du Rendez-vous de l'an passé – concerne l'important travail de réflexion que nous avons entrepris, à l'égard des exigences d'encadrement des fonds communs de placement, et des fonds distincts.

La dernière phase d'implantation du MRCC2 va entraîner, d'ici le mois de juillet prochain, de nouvelles exigences de divulgation pour l'inscrit en valeurs mobilières. Cela ramène évidemment la discussion sur le risque d'arbitrage réglementaire entre les secteurs des valeurs mobilières et de l'assurance, qui est, je dois le dire, au cœur de nos préoccupations, comme régulateur intégré.

Nous avons au cours des derniers mois comparé de façon rigoureuse l'ensemble des mesures d'encadrement des fonds communs de placement et des fonds distincts, tant en matière de distribution, qu'en ce qui concerne les manufacturiers. On constate des différences entre les deux régimes dans le libellé des règles, mais les objectifs sont généralement similaires. Seulement quelques écarts significatifs sont notés, les principaux liés aux nouvelles exigences du MRCC2.

Il nous faut donc maintenant déterminer si ces écarts sont justifiés, compte tenu de la réalité propre à chacun des produits. Nous travaillons étroitement avec le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, en vue d'une consultation publique sur le sujet, au courant de l'année prochaine.

### ***Lois sur les coopératives et assurances***

Le gouvernement du Québec a aussi entrepris plusieurs chantiers législatifs suite aux dépôts de nombreux rapports d'application au cours des dernières années. Je pense entre autres à la révision de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, dont les travaux sont en cours et devraient s'accélérer en 2016.

Même chose pour la *Loi sur les assurances* où les travaux en vue du dépôt d'un projet de loi, se poursuivent actuellement.

### ***Loi sur la distribution de produits et services financiers et Loi sur les instruments dérivés***

En juin dernier, le gouvernement a aussi déposé les rapports d'application sur la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, et sur la *Loi sur les instruments dérivés*. Ces rapports, très attendus, particulièrement en ce qui a trait à la LDPSF, dressent dans l'ensemble un portrait positif de l'application de ces lois depuis leur entrée en vigueur.

Ils identifient par contre plusieurs défis qui se posent, notamment en matière de distribution de produits et services financiers, et examinent diverses façons de les relever.

La consultation publique sur les propositions du rapport d'application de la LDPSF a pris fin le 30 septembre dernier, et les travaux entourant la révision de cette importante loi vont se poursuivre, au cours des prochains mois.

Il se dégage de l'ensemble de ces réformes imminentes une opportunité exceptionnelle de moderniser l'encadrement du secteur financier québécois. C'est l'occasion de réaffirmer également l'importance du secteur financier dans l'économie du Québec, et de s'assurer d'en faire un secteur qui continuera de contribuer à notre enrichissement collectif, pour les décennies à venir. L'Autorité sera prête à soutenir le ministre des Finances et le gouvernement du Québec, dans les orientations qu'ils prendront.

## ***Stratégie québécoise en éducation financière***

Un dernier dossier qui me tient à cœur et dont je voudrais brièvement vous parler, c'est celui de la Stratégie québécoise en éducation financière, une stratégie qui prendra toute sa portée au cours de la prochaine année.

C'est à notre initiative qu'un forum réunissant des acteurs clés de l'économie québécoise a été mis sur pied, en 2014. Le Comité consultatif en éducation financière regroupe une vingtaine d'organisations – dont le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale, Finance Montréal, la Régie des rentes et l'Office de la protection du consommateur – des organisations qui ont accepté de travailler ensemble, et avec nous, pour élaborer cette première Stratégie québécoise en éducation financière.

Cette stratégie, qui vise à soutenir les Québécois dans l'atteinte d'une meilleure santé financière, présente la vision et les actions à mettre de l'avant pour améliorer leurs connaissances et leurs comportements, en matière de finances personnelles.

Son déploiement a débuté cet automne et trois comités de travail sont déjà à pied d'œuvre, des comités qui ont différentes missions, dont celles d'établir un portrait de l'ensemble des besoins en éducation financière, en passant par la mise en place d'initiatives concertées pour encourager les Québécois à parler d'argent, de finances et d'économie.

À ces comités de travail, s'ajoute aussi une grande tournée des cégeps de la province pour sensibiliser les jeunes sur différents aspects des finances personnelles. Nos équipes échangent depuis septembre dernier avec des jeunes de 16 à 20 ans sur les façons d'épargner, sur comment gérer leur endettement, comment éviter une fraude, et bien d'autres sujets encore.

Au début de 2016, nous allons aussi dévoiler les résultats de la troisième mesure de notre Indice Autorité, un indice que nous avons développé pour connaître le niveau de connaissance et d'adoption par les Québécois, de comportements vigilants en matière de consommation financière.

L'Indice Autorité 2016 nous fournira donc les plus récentes données, et nous permettra de cibler des actions concrètes pour accroître le niveau de vigilance des Québécois, et l'adoption de bons comportements, face à la gestion de leurs finances personnelles.

## ***L'Autorité et le projet de régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux***

Juste avant de terminer, quelques mots à propos du projet de mise sur pied d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux... une façon détournée, comme vous le savez, d'exprimer l'objectif de centraliser à Toronto, l'encadrement du secteur des valeurs mobilières au Canada.

L'ancien gouvernement fédéral a poursuivi ses démarches au cours de la dernière année et on ne peut qu'espérer que le nouveau gouvernement en place, qui jouit quand même d'un important contingent de députés du Québec, verra les choses autrement.

Je continue de croire que ce débat est très loin des enjeux et des besoins réels, et que la structure canadienne actuelle, qui mise sur des régulateurs autonomes, travaillant de concert à l'amélioration continue de notre système, demeure la meilleure option pour un encadrement optimal à l'échelle du pays. Un encadrement qui parfois nécessite des différences d'application pour tenir compte des caractéristiques des marchés d'une province à l'autre, mais qui demeure, pour les acteurs de l'industrie, substantiellement harmonisé.

Dans ce contexte d'incertitude, le mieux que l'on puisse faire selon moi, c'est d'accroître notre leadership et notre influence à l'échelle du pays. Vous le savez peut-être, j'ai été choisi par mes pairs le printemps dernier pour assumer la présidence des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour les deux prochaines années. En parallèle, mon collègue Patrick Déry a aussi été choisi pour diriger le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurances. Lui aussi a obtenu un mandat de deux ans.

C'est à ma connaissance la première fois que les présidents de ces deux associations proviennent de la même organisation, et il y a là une opportunité que nous voulons saisir, Patrick et moi, pour rapprocher les régulateurs des deux secteurs, et faire progresser l'encadrement réglementaire pour tout le Canada.

C'est aussi une autre façon concrète de mettre en valeur les vertus du modèle de régulateur intégré, que constitue l'Autorité des marchés financiers.

## **CONCLUSION**

En conclusion, j'aimerais vous interpeller sur un objectif fondamental que nous tous, régulateur et joueurs de l'industrie, devons atteindre ensemble : soit celui de protéger et de renforcer la confiance des consommateurs, envers le système financier québécois.

Alors que le monde traverse toujours des turbulences financières importantes, il importe encore plus aujourd'hui de travailler ensemble pour générer cette confiance au sein du public, pour mettre en place une réglementation adéquate, qui prend acte de l'évolution normale des choses, mais sans compromis sur le besoin de protection des consommateurs.

Comme PDG de l'Autorité, je veux continuer de faire de cette organisation un régulateur performant, à l'écoute de l'industrie et générateur de confiance. Un régulateur de proximité et d'action. Un régulateur qui instaure des solutions novatrices et adaptées à son marché. Bref, un régulateur du Québec, au service du Québec.

Et pour y arriver, je peux quotidiennement compter sur une équipe dont je suis extrêmement fier, une équipe engagée et déterminée, à contribuer au développement du secteur financier québécois.

Je vous souhaite, chers amis, un excellent 10<sup>e</sup> Rendez-vous avec l'Autorité.